



## JOIGNEZ-VOUS À NOTRE ÉQUIPE !

### Conseiller technique

Classe : 7

Date d'entrée en fonction : Immédiatement

Lieu de travail : Montréal

Horaire de travail : 34,5 heures/semaine

(Selon manuel de l'employé PGA)

L'Association de la construction du Québec est le plus important regroupement multisectoriel à adhésion volontaire de l'industrie de la construction au Québec et agit au quotidien avec près de 17 000 entreprises.

Sous la responsabilité du Directeur – Services techniques et inspections, vous serez la référence de l'entreprise en matière de veille technique, et ce, afin de conseiller les entrepreneurs externes, les inspecteurs en chantiers et les conciliateurs à l'interne, du choix des matériaux et des meilleures pratiques d'installation dans la construction résidentielle et des références aux codes de construction en vigueur.

#### RESPONSABILITÉS

- Répondre aux questions des entrepreneurs en matière de construction résidentielle, Code de construction, réglementation municipale, etc.
- Développer ou participer au développement des fiches techniques avec pour objectif de déterminer les meilleures pratiques dans le domaine de la construction résidentielle
- Faire du contrôle de qualité sur divers documents techniques à l'interne
- Jouer un rôle de conseiller expert tant auprès de la haute direction que des collaborateurs à l'interne et auprès des entrepreneurs externes
- Gérer la bibliothèque technique virtuelle et la tenir à jour
- Représenter l'ACQ Habitation et siéger à divers comités consultatifs dans le secteur résidentiel
- Agir à titre d'ambassadeur de l'organisation en tout temps, et ce, tant à l'interne qu'à l'externe
- Accomplir toutes autres tâches requises par ce poste, et ce, en collaboration avec son supérieur immédiat
- Participer à l'amélioration continue des processus internes.

#### EXIGENCES

- Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en architecture, en technique de bâtiment ou toute autre formation académique jugée pertinente (architecte un atout)
- Être membre de l'Ordre des architectes ou des technologues professionnels du Québec
- Posséder, au minimum, sept (7) années d'expérience dans un domaine connexe au conseil technique et à l'expertise en construction
- Posséder d'excellentes connaissances des structures de bois et de la construction en général dans le secteur résidentiel
- Posséder une excellente connaissance du Code de construction du Québec et des différentes normes en vigueur
- Avoir une bonne connaissance de l'industrie de la construction résidentielle et de sa législation
- Maîtriser les logiciels informatiques reliés à sa fonction
- Pouvoir travailler en français et en anglais.

#### HABILETÉS



- Axé client, et ce, tant à l'interne qu'à l'externe
- Esprit d'équipe
- Aptitudes à communiquer avec tous les niveaux de l'organisation
- Aptitudes à clarifier de l'information technique
- Autonome
- Capacité à livrer son travail dans des échéanciers serrés
- Capacité à travailler sous pression
- Bon sens de l'éthique.

### CONDITIONS DE TRAVAIL

Le salaire variera selon les qualifications et l'expérience à l'intérieur de l'échelle prévue pour cette classe et selon le Manuel des employés de PGA.

De plus, l'ACQ offre un régime d'avantages sociaux des plus concurrentiels, dont sa participation à un régime de retraite simplifié, la possibilité de travailler selon un horaire flexible ou compressé durant l'année et de bénéficier de quatre semaines de vacances par année.

LES PERSONNES INTÉRESSÉES DOIVENT FAIRE PARVENIR LEUR CURRICULUM VITAE À :  
[sarrazina@prov.acq.org](mailto:sarrazina@prov.acq.org)

Visitez la section « Carrières » de notre site WEB à l'adresse suivante : [www.acq.org](http://www.acq.org)

*L'ACQ souscrit au principe de l'équité en matière d'emploi et le masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte seulement.*

Nous remercions tous les postulants pour leur intérêt à l'égard de ce poste. Toutefois, seuls les candidats retenus seront contactés.

[acqplansdegarantie.com](http://acqplansdegarantie.com)